

Résolution présentée par la délégation de la

République Française

Thème Agenda 2030 pour le développement durable

Concerne développement des énergies renouvelables dans les pays en croissance

L'Assemblée Générale,

Consciente de l'explosion démographique et économique de nombreux pays en voie de développement, situés en Afrique et en Asie du Sud par exemple, entraîne une forte augmentation des émissions de gaz à effets de serre,

Inquiétée par les effets dramatiques du dérèglement climatique causé par ces émissions qui touchent d'autant plus sévèrement les régions mentionnées précédemment qui n'ont souvent pas les moyens de s'y adapter,

Sachant qu'il est d'une part nécessaire de limiter fortement et durablement les émissions de gaz à effet de serre, notamment en substituant les énergies renouvelables aux énergies fossiles, et que les pays en pleine croissance ont besoin d'augmenter progressivement la quantité d'énergie qu'il leur est disponible,

Convaincue qu'elle peut offrir un soutien technologique et logistique à ces pays, pour qui la question climatique occupe une place tout aussi importante, leur permettant de directement passer du manque de ressources énergétiques à une production d'énergie renouvelables suffisante sans qu'ils aient à connaître la consommation d'énergies fossiles, dangereuse d'une part pour le système climatique mondial mais ayant aussi des répercussions très graves sur la santé de la population et des écosystèmes locaux,

Enthousiaste premièrement à l'idée d'un projet de coopération internationale, et deuxièmement pour la relance d'une industrie européenne de pointe propre ainsi que le développement technologique entraîné,

Confiante aussi bien dans la motivation des pays développés et de ceux en voie de développement à assurer un futur sûr pour la planète entière,

Propose -de vendre aux pays en voie de développement cherchant à augmenter leur capacité de production énergétique de manière durable les éléments matériels nécessaires à la production d'énergies renouvelables fabriqués notamment dans l'Union Européenne

-de les accompagner dans l'observation de l'installation et de l'organisation des structures de production énergétiques ainsi que dans la sensibilisation des populations locales aux questions environnementales :

Le texte français fait foi